



Communiqué de presse 16/06/2022

World Refill Day (journée de la recharge) : il est temps que la consigne pour réemploi revienne !

Le 16 juin est la journée internationale de la recharge (« World Refill day ») : en ce jour le réemploi, la recharge et le remplissage sont à l'honneur ! L'occasion pour Zero Waste France et Surfrider Europe, membres du mouvement #WeChooseReuse (« nous choisissons le réemploi ») d'appeler au (re)développement de la consigne pour réemploi en France !

La consigne : un dispositif avantageux pour l'environnement, l'économie et les citoyens

La consigne implique de donner une valeur à un emballage : elle se matérialise par une somme supplémentaire payée lors de l'achat d'un produit et récupérée lorsque l'emballage vide est rendu. Un nouveau cycle de vie s'ouvre alors pour l'emballage qui est lavé et rempli de nouveau afin d'être réemployé. Cette pratique, largement répandue jusque dans les années 70s, a été progressivement abandonnée au profit du plastique à usage unique présenté comme plus pratique. C'était sans compter sur les multiples effets néfastes du plastique : prédateur pour la biodiversité, toxique pour les écosystèmes, dangereux pour la santé humaine.

Réemployer des emballages c'est produire moins mais mieux et réduire drastiquement l'impact environnemental des emballages : dès la production en minimisant l'extraction de matière, et tout au long du cycle de vie en réduisant l'empreinte carbone et la pression sur la biodiversité. Les conditions à respecter pour un réemploi réussi sont : la réutilisation effective (au moins 3 fois) des contenants en circuit de préférence court et en système mutualisé. Si elle nécessite un investissement de base, la consigne est vite amortie et permet des économies par unité fonctionnelle, une réduction du coût de la gestion des déchets et la création d'emplois non délocalisables.

« La crise de la pollution plastique ne pourra se résoudre sans le passage à la consigne pour réemploi de nos emballages, permettant une circulation des contenants qui se réemploieraient et se rempliraient indépendamment de leur contenu. » Diane Beaumenay, chargée de plaider pour Surfrider Europe.

Cette pratique fortement plébiscitée par les citoyens à l'occasion de nombreux sondages et notamment de la Convention Citoyenne pour le Climat a échoué à être entérinée dans la loi Climat. En revanche, un décret issu de la loi Anti-gaspillage pour une économie Circulaire est attendu à ce sujet pour 2023.

Une opportunité législative à saisir pour faire de la consigne une réalité

En France, déployer un système de consigne est aujourd'hui possible à un échelon très localisé, mais sans harmonisation obligatoire sur le territoire. **La consigne a besoin d'un cadre législatif fort qui met en place les conditions de sa réussite en s'appuyant notamment sur des trajectoires précises et ambitieuses de mise en oeuvre, un plan d'investissement dédié, un recours appuyé à la standardisation des contenants.** Cela implique également de repenser la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages pour qu'elle devienne un véritable outil au service du réemploi.

« Les pouvoirs publics doivent se saisir de leurs responsabilités pour donner l'impulsion nécessaire au développement du réemploi des emballages. » plaide Moira Tourneur, responsable du plaidoyer de Zero Waste France

Zero Waste France et Surfrider Foundation Europe avec le soutien du Réseau consigne, de No plastic in my sea, du Réseau Action Climat, des Amis de la Terre et du Réseau vrac, appellent le gouvernement à prendre en compte ces recommandations et à les intégrer dans le décret consigne à venir, afin de faire de cette pratique une réalité, non seulement pour les bouteilles de boissons mais également pour tous les emballages, alimentaires ou non.

Les entreprises ont aussi un rôle clé à jouer dans la redéfinition de leurs emballages pour les rendre réemployables : Zero Waste France et Surfrider Europe soutiennent la lettre ouverte du mouvement "[Break Free From Plastic](#)" qui interpelle les 5 entreprises les plus polluantes, Coca-Cola, PepsiCo, Unilever, Nestle and Proctor and Gamble, sur le sujet du réemploi.
Faisons le choix du réemploi ! #WeChooseReuse

Surfrider Foundation Europe est une association européenne à but non lucratif dédiée à la protection et à la mise en valeur des lacs, des rivières, de l'océan, des vagues et du littoral en Europe. Elle a été créée en Europe (Biarritz) par un groupe de surfeurs qui souhaitent préserver leur terrain de jeu. Elle compte actuellement plus de 13 000 membres et est active dans 12 pays par le biais de ses antennes bénévoles. Depuis 30 ans, Surfrider Foundation Europe intervient sur 3 domaines spécifiques sur lesquels l'organisation a acquis une expertise reconnue: les déchets aquatiques, la qualité de l'eau et la santé des usagers, l'aménagement du littoral et le changement climatique. Surfrider Foundation Europe est l'un des membres fondateurs de l'alliance Rethink Plastic. <https://surfrider.eu/>

Zero Waste France est une association citoyenne, créée en 1997, qui milite pour la réduction des déchets et une meilleure gestion des ressources à travers différents types d'actions :

- Influencer les décideurs politiques français et européens pour la création de nouvelles lois plus ambitieuses sur la réduction des déchets*
- Informer les citoyen-es et décrypter les enjeux liés à la prévention et la gestion des déchets*
- Analyser les textes de loi et dénoncer les entreprises qui ne respectent pas leurs obligations juridiques*
- Soutenir et accompagner les acteurs de terrain tels que les collectivités et les associations locales*

<https://www.zerowastefrance.org>

Contacts :

Surfrider Foundation Europe

Diane Beaumenay-Joannet | Responsable plaidoyer déchets aquatiques | 06 17 92 06 28

| dbeaumenay@surfrider.eu

Zero Waste France

Moira Tourneur | Responsable Plaidoyer | 06 50 37 21 65 | moira@zerowastefrance.org